BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1303

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

494 540 255 RCS Strasbourg.
EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 5, Rue de la Moder, 67500 Haguenau.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 € Siège Social : 5 rue de la Moder 67500 HAGUENAU 494 540 255 RCS STRASBOURG AVIS DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE PAR LA SOCIETE EOLIENNES LESTRADE Commentaires : Avis au Bodacc relatif à la réalisation définitive d'une fusion nationale. Société absorbante : EOLIENNES LESTRADE Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : 5 rue de la Moder 67500 Haguenau Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 494547565 Lieu d'immatriculation : Strasbourg. Société absorbée : EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 5 rue de la Moder 67500 Haguenau Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 494540255 Lieu d'immatriculation : Strasbourg. La société EOLIENNES LESTRADE Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 € Siège Social : 5 rue de la Moder 67500 HAGUENAU 494 547 565 RCS STRASBOURG et la société EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 € Siège Social : 5 rue de la Moder 67500 HAGUENAU 494 540 255 RCS STRASBOURG ont réalisé une fusion par voie d'absorption de la société EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE par la société EOLIENNES LESTRADE. Le projet de fusion a été établi le 05/10/2026. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société CAPVIVA ER FRANCE I étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés EOLIENNE CITOYENNE LESTRADE et EOLIENNES LESTRADE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal judiciaire de STRASBOURG, la fusion ne pas lieu à approbation par les assemblées générales extraordinaires des sociétés concernées et il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation du capital de la société EOLIENNES LESTRADE. Fiscalement et comptablement, la fusion prendra effet à compter conformément à l'article L.236-15 du Code de commerce et les Parties ont stipulé une rétroactivité fiscale et comptable au 10/08/2026. Date du projet de fusion : 05.10.2026. Dépôts du projet de fusion au nom de la société absorbante et au nom de la société absorbée en date du 06/10/2026 auprès du Tribunal judiciaire de STRASBOURG..